ESTIMATES

Commission for Public Complaints Against the Royal Canadian Mounted Police

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-84

ISBN 0-660-61837-0

102-05170/

Commission for Public Complaints Against the RCMP

2002–2003 Estimates

A Report on Plans and Priorities

Approved

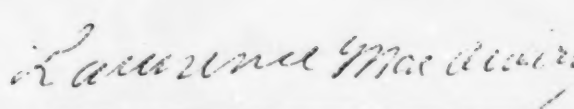

Hon. Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

Table of Contents

Section I: Messages 1
- Chair's Message 1
- Management Representation 2

Section II: Raison d'être 3
- Vision, Mission and Mandate 3

Section III: Plans and Priorities 5
- Strategic Outcome 5
- Plans and Priorities 5
- Plans and Priorities by Strategic Outcome 7

Section IV: Organization 9
- Role and Responsibilities 9
- Commission Planned Spending 10

Section V: Annexes 11
- Net Cost of Program 11
- For Further Information 11

Section I: Messages

Chair's Message

In the past year, we have completed a long, arduous journey that began three years ago. The greatest challenge, as well as the greatest triumph, has been the elimination of a backlog of unresolved cases that has, for so long, prevented us from fulfilling our mandate effectively.

I continue to work on commitments to improve public communications, information management systems and complaint investigation standards to significantly enhance our effectiveness in handling public complaints against the RCMP.

Since my arrival at the Commission, I have repeatedly stated my commitment to raising public awareness about important policing issues, and my dedication to providing a complaints process that is both accessible and transparent. This process must maintain the confidence of the public, members of the RCMP and Parliament, and reflect a clear understanding of the diversity and complexity of Canadian society. The public release of my two reports on public interest investigations, a first for the Commission, was intended to serve such purposes. The report concerning the detention of Mr. Kim Erik Nielsen of Kamloops, British Columbia, who died after being taken into RCMP custody, as well as the report on events in May 1997 in the Acadian communities of Saint-Simon and Saint-Sauveur in New Brunswick, have had a definite impact on the RCMP and have been well received by the local, national and international communities. This new commitment to transparency bears witness to our dedication to our vision.

The hearing into events surrounding the Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) conference in 1997, the longest and most controversial public hearing in the Commission's history, was concluded during this past fiscal year. The presiding member completed the interim report on August 31, 2001 and I will be issuing the final report shortly.

The events of September 11th and the changes that have affected Canadian society as a result, will most certainly have an impact on our work.

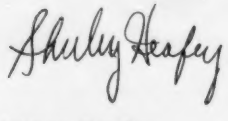

Shirley Heafey
Chair

Management Representation

MANAGEMENT REPRESENTATION

Report on Plans and Priorities 2002–2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2002–2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Commission for Public Complaints Against the RCMP.

To the best of my knowledge the information:

- Accurately portrays the Commission's plans and priorities.
- Is consistent with the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of the 2002–2003 Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying Commission information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: _____

Date: February 18, 2002

Section II: Raison d'être

Vision, Mission and Mandate

The Commission is an independent agency. It is not part of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP). The Commission's jurisdiction pertains to members of the RCMP only; it does not include members of other police forces. The Commission has the authority to make non-binding recommendations, but cannot impose discipline or make monetary awards to complainants.

The Commission's Vision and Mission Statements clearly set out why it exists, what it does and how it achieves its objectives.

Vision

Excellence in policing through accountability.

Mission

To provide civilian oversight of RCMP members' conduct in performing their policing duties so as to hold the RCMP accountable to the public.

Mandate

The mandate of the Commission is set out in Part VII of the *Royal Canadian Mounted Police Act* and can be summarized as follows:

- To receive complaints from the public about the conduct of RCMP members;
- To conduct reviews when complainants are not satisfied with the RCMP's disposition of their complaints;
- To hold hearings and investigations; and
- To report findings and recommendations.

The jurisdiction of the Commission pertains to RCMP members only and does not include members of other police forces. The Commission does not have the authority to make binding recommendations, impose discipline or make monetary awards to complainants.

Section III: Plans and Priorities

Strategic Outcome

Receipt and review of public complaints.

Results for Canadians

To provide the public with an opportunity to make complaints regarding the conduct of members of the RCMP in the performance of their duties, and to have the RCMP's disposition of those complaints reviewed by an external body in a timely, independent and impartial manner.

Description

The Commission is an impartial and independent government institution. It receives complaints from the public and transfers them to the RCMP for investigation. It can also review the RCMP's disposition of a complaint if the complainant is not satisfied with that disposition. The Commission may conduct investigations, hold public hearings, summon witnesses, administer oaths, accept such evidence as the Commission sees fit, and make findings and recommendations to the Commissioner of the RCMP and the Solicitor General of Canada.

The Commission Chair may also initiate complaints. The Chair must also submit to the Solicitor General an Annual Report that summarizes the Commission's activities during the year and itemizes recommendations for tabling before each House of Parliament.

Plans and Priorities

The elimination of the Commission's backlog of cases that began in the 1990s means that complainants and the RCMP can now expect timeliness in the review of files affecting them. The Commission is now in a position to complete new requests for review in a timely manner. Moreover, the Commission continues to reassess and refine its procedures. Such changes as the introduction of Alternate Dispute Resolution has and will continue to play a role. The process is more responsive. Written and oral feedback indicates that the public has a renewed sense of confidence in the Commission's capacity to oversee RCMP members' conduct and to hold them and the RCMP accountable for actions taken during the course of policing duties.

The events of September 11 have had an impact on all sectors of Canadian society. Increased policing responsibilities through legislative changes have and will continue to have an effect on RCMP activities and their interaction with the public. Independent oversight plays an important and vital role in maintaining public confidence during periods of change. The Commission, as a result, will be facing challenges in its role in

contributing to public confidence in policing. These challenges will be in monitoring and, subsequently, addressing the effects of these changes.

As a result of the Commission's strategic planning exercise, the following initiatives have been identified as priorities over the next five years:

- to continue to respond to the public in a timely and effective manner;
- to increase public awareness of the existence and mandate of the Commission through a public communications plan and by targeting ethnic minorities or groups who often do not understand the public complaints process;
- to implement an information management plan, including the development of a database on public complaints and the dissemination of information on national law enforcement trends for policy analysis purposes;
- to implement improved policies and procedures that will breathe life into our vision, particularly for review activities;
- to develop and implement, in consultation with the RCMP and others, common standards for police investigations of complaints; and
- to continue to monitor the treatment of people in RCMP detention and the tragic deaths that can occur.

The Commission will report on the results of these initiatives in future reports to Parliament.

Plans and Priorities by Strategic Outcome

Priority	Planned Results	Resources ($ thousands)
Continue to respond to the public in a timely and effective manner	An average 120-day turnaround. Create internal standards for conducting reviews. Increased percentage of recommendations supported by the RCMP Commissioner.	$895 to be spent for reviews in 2002–2003.
Increase public awareness of the existence and mandate of the Commission.	Implementation of a public communications plan. Targeting of ethnic minorities or groups who often do not understand the public complaints process. Public reporting of recommendations to the RCMP Commissioner	To be determined.
Implement an information management plan, including development of a database on public complaints.	Information on national law enforcement trends to support policy analysis.	To be determined.
Implement improved policies and procedures, particularly for review activities.	Service standards met or exceeded.	
Develop and implement common standards for police investigation of complaints, in consultation with RCMP and others.	Changes to RCMP practices, policies and procedures.	
Continue to monitor treatment of people in RCMP detention and cases involving cell deaths.	Communication of Commission findings.	

Section IV: Organization

Role and Responsibilities

The fundamental role of the Commission is to provide civilian oversight of RCMP members' conduct in the performance of their policing duties. The Commission holds the RCMP accountable to the public by providing, at the request of complainants, an independent review of the RCMP's disposition of complaints and by making recommendations to the Commissioner of the RCMP.

Members of the public may make complaints about the conduct of RCMP members to the RCMP, the Commission or the provincial authority responsible for policing. Complaints are normally sent to the RCMP first. The Commissioner of the RCMP is required to report the results of investigations to complainants. If complainants are not satisfied with the RCMP's disposition of the complaint, they may ask the Commission to review the disposition of the complaint. The Chair of the Commission may also initiate a complaint if she considers there are reasonable grounds.

When reviewing the RCMP's disposition of a complaint, the Commission does not act as an advocate either for the complainant or for RCMP members. Rather, its role is to conduct an independent inquiry and reach objective conclusions based on the information available.

In conducting its review, the Commission considers all relevant information provided by the complainants and the RCMP. If not satisfied that such information is complete, it asks the RCMP for additional information or, where appropriate, conducts its own independent investigation. The Chair also has the authority to hold a public hearing to inquire into a complaint.

If the Chair or Vice-Chair is not satisfied with the RCMP's disposition of a complaint, the Commission produces an interim report of its findings and recommendations; after the RCMP Commissioner replies to the interim report, a final report is forwarded to the Solicitor General, to the Commissioner of the RCMP and to the parties. Alternatively, if the Chair or Vice-Chair concludes that the RCMP responded adequately to the complainant's concerns, a final report is delivered stating that the RCMP's disposition of the complaint was satisfactory.

The Commission reports to Parliament. The Solicitor General of Canada tables the Commission's reports; however, the Solicitor General has no involvement in the operations of the Commission.

Figure 4.1: Organizational Structure

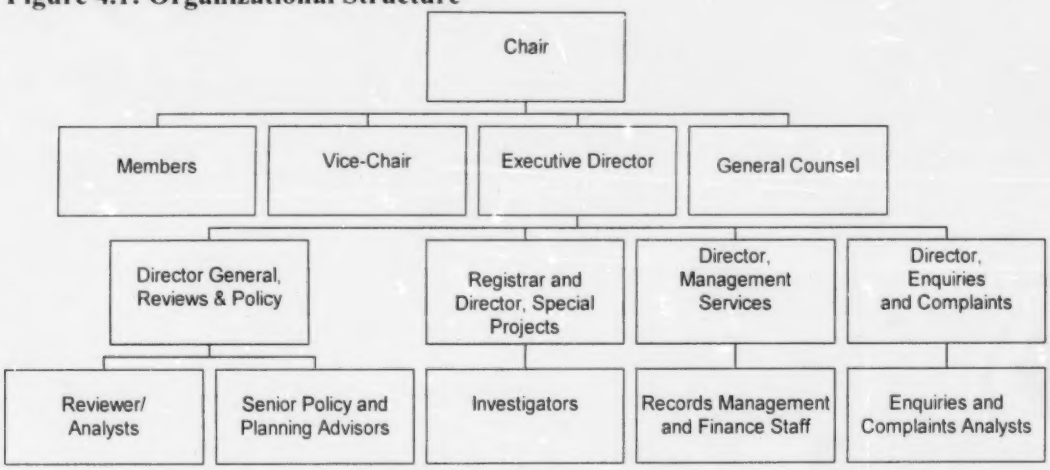

Commission Planned Spending

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2001–2002	**Planned Spending 2002–2003**	Planned Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005
Budgetary Main Estimates (gross)	3,830	**4,447**	4,447	4,447
Total Main Estimates	3,830	**4,447**	4,447	4,447
Adjustments	750	**0**	0	0
Net Planned Spending	4,580	**4,447**	4,447	4,447
Plus: Cost of services received without charge	462	**469**	469	469
Net Cost of Program	**5,042**	**4,916**	4,916	4,916
Full-Time Equivalents	34	**34**	34	34

Section V: Annexes

Net Cost of Program

Table 5.1: Net Cost of Program for 2002–2003

($ thousands)	Total
Gross Planned Spending	**4,447**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**290**
Contributions covering employer's share of insurance premiums and costs paid by TBS	**179**
Employee compensation payments provided by Human Resources Development Canada	**0**
Subtotal: Services Received without Charge	**469**
Net Cost of Program	**4,916**

For Further Information

Contacts and Web Site

Head Office
P.O. Box 3423
Station "D"
Ottawa, Ontario
K1P 6L4

(613) 952-1471
1-800-267-6637

Western Region
7337–137th Street
Suite 102
Surrey, British Columbia
V3W 1A4

(604) 501-4080
1-800-665-6878

Web Site
www.cpc-cpp.gc.ca

Legislation

The Commission for Public Complaints Against the RCMP shares responsibility with the RCMP for carrying out the provisions of:

Part VII, *Royal Canadian Mounted Police Act*	R.S., c. R-10, Part VII

In addition, the Commission for Public Complaints Against the RCMP reports to Parliament on:

Parts VI and VII, *Royal Canadian Mounted Police Act*	R.S., c. R-10, Part VI, Part VII

Publications

Annual Reports
1988–1989 to 2000–2001

RCMP Act (Commission consolidation), March 1990

Police Pursuits and Public Safety (A Report by the RCMP Public Complaints Commission) Autumn 1999

External Communication and Consultation Strategy and Implementation Plan, Report from the Strategic Planning Session of the RCMP Public Complaints Commission, April 5–7, 2000

Chair's Final Report Concerning the Public Interest Investigation into the Incidents Surrounding the Detention and Death of Mr. Kim Erik Nielsen of Kamloops, British Columbia

Chair's Final Report Concerning the Public Interest Investigation into the Incidents Involving Demonstrators in the Communities of Saint-Sauveur and Saint-Simon, New Brunswick

BUDGET DES DÉPENSES

Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie Royale du Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-84

ISBN 0-660-61837-0

Commission des plaintes du public contre la GRC

Budget 2002-2003

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

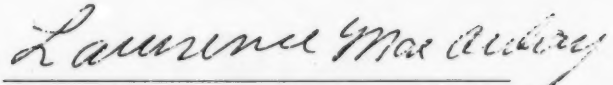

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député,
Solliciteur général du Canada

Table des matières

Section I : Messages 1
- Message de la Présidente 1
- Déclaration de la direction 2

Section II : Raison d'être 3
- Vision, mission et mandat 3

Section III : Plans et priorités 5
- Conclusion stratégique 5
- Plans et priorités 5
- Plans et priorités par conclusion stratégique 7

Section IV : Organisation 9
- Rôle et responsabilités 9
- Dépenses prévues par la Commission 10

Section V : Annexes 11
- Coût net du programme 11
- Pour de plus amples renseignements 11

Section I : Messages

Message de la Présidente

Au cours de l'année écoulée, nous avons accompli une difficile et longue mission entreprise il y a trois ans. Notre plus grand défi, qui constitue aussi notre plus grande victoire, a été de parvenir à éliminer l'arriéré de dossiers qui, pendant si longtemps, nous a empêchés de nous acquitter avec efficacité de notre mandat.

Je continue à travailler sur les autres engagements que j'ai pris pour améliorer les communications avec la population, les systèmes de gestion de l'information et les normes applicables aux examens des plaintes, qui devraient nous permettre de traiter les plaintes du public contre la GRC avec une efficacité considérablement accrue.

Depuis mon arrivée à la Commission, j'ai réitéré à plusieurs reprises combien je tenais à sensibiliser davantage la population aux enjeux importants des pratiques policières et à quel point la mise en place d'une procédure de traitement des plaintes à la fois accessible et transparente me tenait à coeur. Cette procédure est le ciment de la confiance du public, des membres de la GRC et du Parlement et elle doit donner une image fidèle de la diversité et de la complexité de la société canadienne. La diffusion au public de mes deux rapports sur des enquêtes d'intérêt public, qui constitue une première pour la Commission, visait à répondre à cette vocation. Le rapport sur la détention de M. Kim Erik Nielsen de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui est mort après avoir été mis en garde à vue, et le rapport sur les événements survenus en mai 1997 dans les communautés acadiennes de Saint-Simon et de Saint-Sauveur, au Nouveau-Brunswick, ont eu une incidence certaine sur la GRC et ont été bien accueillis sur la scène locale, nationale et internationale. Ce nouvel engagement envers la transparence témoigne de notre adhésion à notre vision.

L'audience publique sur les incidents survenus au cours du Sommet de l'APEC, la plus longue et la plus controversée de l'histoire de la Commission, s'est close au cours de l'exercice passé. Le président du comité a terminé son rapport intérimaire le 31 août 2001et je prépare mon rapport final.

Les événements du 11 septembre, et les changements dans la société canadienne qui en ont découlé, auront certainement des répercussions sur notre travail.

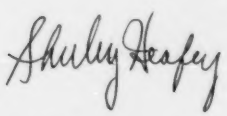

La présidente,
Shirley Heafey

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003

Je soumets, en vue de son dépôt devant le Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-2003 de la Commission des plaintes du public contre la GRC.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de la Commission;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Le cadre de planification, de rapport et de responsabilisation sur lequel se fonde le présent document a été approuvé par les ministres du Conseil du Trésor et sert de base pour la présentation des résultats atteints avec les ressources et les pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : Le 18 février 2002

Section II : Raison d'être

Vision, mission et mandat

La Commission est un organisme autonome qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Seuls les membres de la GRC relèvent de la compétence de la Commission; les membres d'autres forces policières ne peuvent faire l'objet d'une plainte à la Commission. La Commission a le pouvoir de faire des recommandations non contraignantes, mais ne peut ni imposer de mesures disciplinaires, ni adjuger de compensations monétaires aux plaignants.

L'Énoncé de la Commission explique clairement notre raison d'être, notre travail et les moyens qui nous permettent d'atteindre nos objectifs.

Vision

L'excellence des services de police : une question de redevabilité.

Mission

Fournir une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, afin d'assurer que la GRC est redevable au public.

Mandat

Le mandat de la Commission est défini dans la partie VII de la *Loi sur la GRC*. Ses activités principales consistent à :

- recevoir les plaintes du public sur la conduite des membres de la GRC;
- effectuer un examen si les plaignants ne sont pas satisfaits de la façon dont la GRC a traité leur plainte;
- mener des enquêtes et des audiences;
- présenter des conclusions et des recommandations.

La Commission n'a la compétence d'accueillir de plaintes que si elles portent sur les membres de la GRC; elle ne peut examiner les plaintes concernant les membres des autres services de police. La Commission n'a pas l'autorité qu'il faut pour formuler des recommandations ayant force exécutoire, imposer des mesures disciplinaires ou attribuer des compensations financières aux plaignants.

Section III : Plans et priorités

Conclusion stratégique

Recevoir et réviser des plaintes du public.

Résultats pour les Canadiens

Offrir au public la possibilité de porter plainte au sujet de la conduite de membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions et faire réviser le règlement par la GRC de telles plaintes par un organisme externe, en toute indépendance et impartialité.

Description

La Commission est un organisme gouvernemental impartial et indépendant. Elle reçoit les plaintes du public et les envoie à la GRC pour enquête. Elle peut également réviser le règlement de la plainte fait par la GRC si le plaignant n'en est pas satisfait. En outre, la Commission peut mener des enquêtes, convoquer des audiences publiques, assigner des témoins, faire prêter serment à des témoins, accepter les éléments de preuve qu'elle juge pertinents et formuler des conclusions et des recommandations à l'intention du Commissaire de la GRC et du Solliciteur général du Canada. La Présidente de la Commission peut déposer elle-même une plainte. Elle doit également soumettre un rapport annuel au Solliciteur général, à déposer à la Chambre des communes, dans lequel elle résume les activités menées par la Commission au cours de l'année et formule des recommandations.

Plans et priorités

Grâce à l'élimination de l'arriéré de dossiers amorcée au cours des années 1990, les plaignants et la GRC peuvent maintenant s'attendre à voir leurs dossiers traiter plus rapidement. La Commission peut maintenant traiter les nouvelles demandes d'examen dans un meilleur délai. De plus, la Commission continue de réévaluer et d'améliorer ses procédures au besoin. Des changements tels que l'introduction de modes substitutifs de règlement des différends continueront à jouer un rôle important. Le processus est plus adapté aux besoins. La réaction orale et écrite que la Commission a reçue indique que tout cela a fait renaître la confiance du public dans la capacité de la Commission d'assurer une surveillance de la conduite des membres de la GRC, et de les rendre, ainsi que la Gendarmerie, redevables des actions commises dans l'exercice de leurs fonctions policières.

Les événements de septembre 2001 ont eu un impact sur tous les secteurs de la société au Canada. Les changements législatifs qui entraînent des activités et responsabilités dans le domaine du maintien de l'ordre ont et continueront d'affecter les activités de la GRC et son interaction avec le public. Durant une période de changements, la surveillance indépendante joue un rôle très important dans la préservation de la confiance du public.

Par conséquent, la contribution de la Commission à la confiance du public dans les services du maintien de l'ordre comportera des défis et ces défis seront surtout de surveiller et par la suite affronter les effets de ces changements.

Pour faire suite à l'examen de ses activités et au plan stratégique qu'elle a établi, la Commission a fixé des priorités pour les cinq prochaines années :

- continuer à servir le public de façon efficace et dans les meilleurs délais;
- accroître la sensibilisation du public à l'existence et au mandat de la Commission en mettant en œuvre une stratégie de communications avec le public, visant tout particulièrement les minorités ethniques ou les groupes susceptibles de ne pas bien comprendre le processus de traitement des plaintes du public;
- mettre en œuvre un plan de gestion de l'information prévoyant la création d'une base de données sur les plaintes du public qui donnera des renseignements sur les tendances nationales en matière d'application de la loi aux fins de l'analyse des politiques;
- mettre l'accent sur la mise en oeuvre de meilleurs politiques et procédures particulièrement en ce qui concerne les activités de l'unité des examens;
- élaborer et mettre en œuvre, après consultation de la GRC et d'autres intervenants clés, des normes communes pour les enquêtes sur les plaintes menées par la police;
- continuer à suivre des cas de traitement des personnes mises en garde à vue par la GRC et les morts tragiques qui peuvent en résulter.

La Commission fera rapport sur les résultats qu'elle obtiendra de ces initiatives dans de futurs rapports au Parlement.

Plans et priorités par conclusion stratégique

Priorités	Résultats escomptés	Ressources (en milliers de dollars)
Continuer à répondre au public en temps opportun et de façon efficace.	Traitement des plaintes dans les 120 jours suivant leur réception. Création de normes internes pour effectuer les examens. Augmentation du nombre de recommandations appuyées par le Commissaire de la GRC.	895 $ à dépenser pour les examens de plaintes en 2002-2003.
Accroître la sensibilisation du public à l'existence et au mandat de la Commission.	Mise en œuvre d'un plan de communication avec le public. Ciblage des minorités ethniques ou des groupes susceptibles de ne pas bien comprendre le processus de traitement des plaintes du public. Publication des recommandations au Commissaire de la GRC	À déterminer.
Mettre en oeuvre un plan de gestion de l'information, y compris l'élaboration d'une base de données sur les plaintes du public.	Renseignements sur les tendances du maintien de l'ordre pour appuyer l'analyse des politiques.	À déterminer
Mettre en oeuvre des politiques et procédures, améliorées, particu- lièrement en ce qui concerne les activités de l'unité des examens.	Atteinte ou dépassement des normes de service..	
Élaborer et mettre en œuvre des normes communes pour les enquêtes menées par la police, en consultation avec la GRC et autres organismes.	Modifications aux pratiques, politiques et procédures de la GRC.	
Poursuivre notre surveillance de personnes en garde à vue et des cas concernant les morts en cellule	Publication des conclusions de la Commission.	

Section IV : Organisation

Rôle et responsabilités

Le rôle fondamental de la Commission est d'effectuer une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions policières. La Commission tient la GRC responsable de ses actes devant la population; pour ce faire, elle procède, à la demande des plaignants, à un examen indépendant du règlement de plaintes par la GRC et formule des recommandations au Commissaire de la GRC.

Les membres du public peuvent déposer des plaintes au sujet de la conduite de membres de la GRC à la GRC même, à la Commission ou aux autorités provinciales responsables de la police. Habituellement, les plaintes sont d'abord envoyées à la GRC. Le Commissaire de la GRC est tenu de faire rapport sur les résultats des enquêtes aux plaignants. Si le plaignant n'est pas satisfait du règlement de sa plainte par la GRC, il peut alors demander à la Commission de procéder à une révision de ce règlement. La Présidente de la Commission peut aussi déposer une plainte si elle estime qu'il existe des motifs raisonnables de le faire.

La Commission, lors de la révision du règlement d'une plainte par la GRC, n'agit pas à titre d'avocat du plaignant ni des membres de la GRC. Son rôle est d'examiner les éléments de la plainte de façon indépendante afin d'en arriver à des conclusions objectives, fondées sur les renseignements dont elle dispose.

Lorsqu'elle procède à une révision, la Commission examine tous les renseignements pertinents fournis par les plaignants et la GRC. Si elle n'est pas convaincue que cette information est complète, elle demande des renseignements additionnels à la GRC ou, s'il y a lieu, mène sa propre enquête. La Présidente peut même convoquer une audience publique pour enquêter sur une plainte si elle le juge nécessaire.

Si la Présidente ou le Vice-président de la Commission n'est pas d'accord avec le règlement de la GRC, un rapport intérimaire énonçant ses conclusions et ses recommandations est établi et transmis au Commissaire de la GRC. Une fois reçue la réponse du Commissaire de la GRC, un rapport final est envoyé au Solliciteur général, au Commissaire et aux parties visées. Si, en revanche, la Présidente ou le Vice-président est d'accord avec le règlement de la GRC, un rapport final à cet effet est établi et transmis aux destinataires susmentionnés.

La Commission relève du Parlement par l'entremise du Solliciteur général du Canada; cependant, ce dernier ne se mêle pas des activités de la Commission.

Tableau 1 : Organigramme

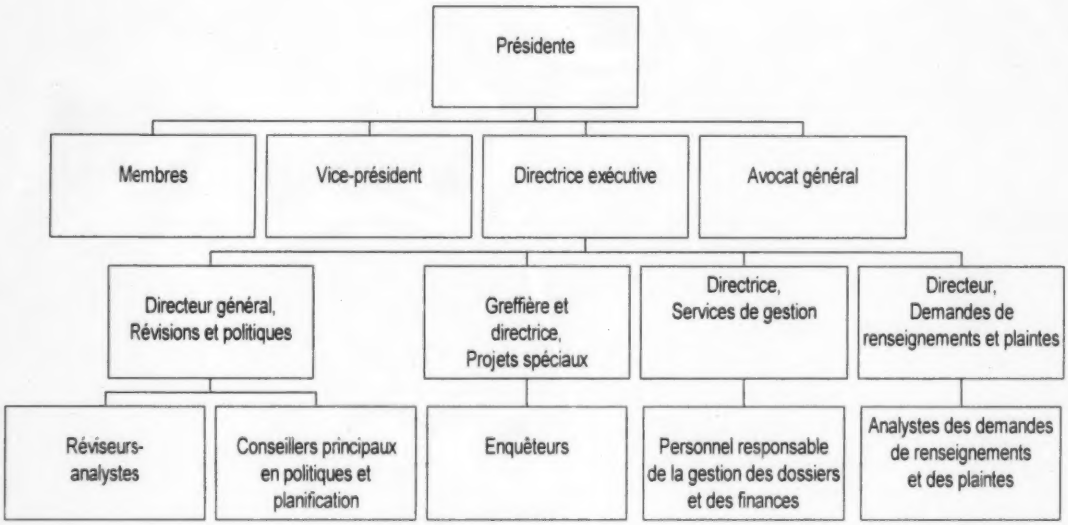

Dépenses prévues par la Commission

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2001–2002	**Dépenses prévues 2002–2003**	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	3 830	**4 447**	4 447	4 447
Total du Budget principal des dépenses	3 830	**4 447**	4 447	4 447
Rajustements	750	**0**	0	0
Dépenses prévues nettes	4 580	**4 447**	4 447	4 447
Plus : Valeur des services reçus sans frais	462	**469**	469	469
Coût net du programme	**5 042**	**4 916**	4 916	4 916
Équivalents temps plein	34	**34**	34	34

Section V : Annexes

Coût net du programme

Tableau 5.1: Coût net du programme pour 2002–2003

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses brutes prévues	**4 447**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**290**
Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance des employés et frais payés par le SCT	**179**
Indemnités d'accident du travail versées par Développement des ressources humaines Canada	**0**
Total partiel - Services reçus sans frais	**469**
Coût net du programme	**4 916**

Pour de plus amples renseignements

Contacts et site Web

Administration centrale
C.P. 3423
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 6L4

(613) 952-1471
1-800-267-6637

Région de l'Ouest
7337, 137 Street
Pièce 102
Surrey (Colombie-Britannique)
V3W 1A4

(604) 501-4080
1-800-665-6878

Site Web
www.cpc-cpp.gc.ca

Lois

La Commission des plaintes du public contre la GRC et la GRC sont responsables de l'application de :

la partie VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*	S.R., chap. R-10, partie VII

De plus, la Commission des plaintes du public contre la GRC est responsable devant le Parlement de l'application des :

Parties VI et VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*	S.R., chap. R-10, parties VI et VII

Références

Rapports annuels
de 1988–1989 à 2000–2001

Loi sur la GRC (codification de la Commission), mars 1990

Les poursuites policières et la sécurité du public (Un rapport de la Commission des plaintes du public contre la GRC), automne 1999

Stratégie de communication et de consultation externes et plan de mise en œuvre, Rapport de séance de planification stratégique de la Commission des plaintes du public contre la GRC, 5–7 avril 2000

Rapport final de la Présidente à la suite d'une enquête d'intérêt public suivant la plainte de la Présidente au sujet de M. Kim Erik Nielsen de Kamloops, Colombie–Britannique

Rapport final de la Présidente à la suite d'une enquête dans l'intérêt public relativement aux événements du 2 au 4 mai 1997 dans les communautés de Saint–Sauveur et de Saint–Simon, Nouveau-Brunswick